



DL_2025_011

DELIBERATION

DL_2025_011 – Vote du Budget Primitif 2025

M. le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le budget communal est voté en nomenclature M57 depuis l'exercice 2023.

M. le Maire précise que dans la nomenclature M57, un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Ce nouveau dispositif repose sur la fongibilité des crédits. Il permet au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses du personnel) au sein des deux sections et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

M. le Maire doit ensuite informer le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche.

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de budget 2025.

La section de fonctionnement est proposée en suréquilibre afin d'augmenter la trésorerie et d'améliorer la capacité d'autofinancement de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Considérant qu'il y a lieu de voter le budget primitif 2025 de la commune de Moulayrès pour l'exercice 2025 ;

Vu la présentation globale du budget ;

M. le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le budget primitif 2025 comme suit :

Section Fonctionnement		Dépenses	Recettes
60	Achats et variation des stocks	35 750,00 €	
61	Services extérieurs	17 200,00 €	
62	Autres services extérieurs	11 920,72 €	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 500,00 €	
64	Charges de personnel	53 500,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	25 400,00 €	
66	Charges financières	4 500,00 €	
68	Dot. aux amortissements et provisions	17,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	11 344,86 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		90 582,50 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		9 541,00 €
73	Impôts et taxes		85 631,00 €
74	Dotations et participations		75 400,00 €
75	Autres produits de gestion courante		17 000,00 €
TOTAUX		163 132,58 €	278 154,50 €

Section Investissement		Dépenses	Recettes
Hors opération			
16	Emprunts et dettes assimilées	19 400,00 €	
001	Solde d'exécution section investissement		35 786,14 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		14 335,86 €
Opération 102 - VOIRIE			
21	Immobilisations corporelles	14 100,00 €	
Opération 103 - EQUIPEMENT DIVERS			
21	Immobilisations corporelles	1 800,00 €	
Opération 111 - COEUR DE VILLAGE			
21	Immobilisations corporelles	17 700,00 €	
13	Subventions d'investissement		12 878,00 €
Opération 251 - SALLE DES FETES			
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	
TOTAUX		63 000,00 €	63 000,00 €

- Vote le budget 2025 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement
- Autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein des deux sections, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

ADOPTÉE à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Richard Gonnet



Fait à Moulayrès le 26 mars 2025
Le Maire, Laurent Bazart



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.